

La Cour de cassation consacre la responsabilité du conseiller en défiscalisation immobilière

Fiche pratique publié le 18/01/2016, vu 254 fois, Auteur : [ASR-AVOCATS](#)

Dans cet arrêt du 17 juin 2015, les magistrats de la Cour suprême ont reproché au conseiller en défiscalisation immobilière et au notaire de ne pas avoir donné une information et des conseils adaptés sur les aléas juridiques, financiers et constructifs inhérents à l'opération permettant aux investisseurs d'y renoncer.